Commune d'Uccle
Service de l'Urbanisme
Maison Communale
Place Jean Vander Elst, 29
1180 Bruxelles

V/Réf : ES/vpU65F°97
N/Réf. : AVL/ah/UCL-4.11/s381
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Plan particulier d'affectation du sol n° 29 bis – Quartier Clijveld.

En réponse à votre lettre du 10 novembre sous rubrique, réceptionnée le 16 novembre 2005 nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis concernant l'objet susmentionné, émis par notre Assemblée en sa séance du 7 décembre 2005.

Le 6 janvier 1999, la CRMS avait déjà approuvé le dossier de base du PPAS n° 29 bis « Clijveld » à Uccle sans remarques particulières. La CRMS souscrit donc aux options du PPAS. Cependant, elle signale quelques petites erreurs de coordination entre certains plans et certaines prescriptions :

- Prescriptions, p.11, §9.4, Sites naturels et semi-naturels à sauvegarder – 5° alinéa : « Un chêne rouge d'Amérique au n° 10a de la rue Papenkasteel » est indiqué. Il est repris sur le plan de la situation existante de fait mais a été oublié sur le plan de destination (plan de prescriptions graphiques).
- Les plans de prescriptions graphiques et de situation existante de droit dénotent une contradiction : dans le premier plan, la parcelle n° 53 du Dieweg est reprise dans le lotissement n° 345 du 19.5.67 (en blanc dans le plan) tandis que dans le second plan il n'est pas repris (le lotissement 345 ne reprend que le n° 53a situé Chemin des Blés d'Or.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. A.A.T.L. – D.U. / A.A.T.L. – D.M.S.